



European  
Social  
Charter

Charte  
Sociale  
Européenne



## Comité européen des Droits sociaux (CEDS) 266<sup>e</sup> session, 9-13 septembre 2013

### Ordre du jour

#### Réclamations collectives

Le Comité examinera les réclamations suivantes :

- Action européenne des Handicapés (AEH) c. France, Réclamation n° 81/2012
- Confédération européenne de Police (EuroCOP) c. Irlande, Réclamation n° 83/2012
- Union syndicale des Magistrats administratifs (USMA) c. France, Réclamation n° 84/2012
- Fédération européenne d'Associations nationales travaillant avec les Sans-Abri (FEANTSA) c. Pays Bas, Réclamation n° 86/2012
- Fédération international pour le Planning familial – Réseau européen (IPPF EN) c. Italie, Complaint No. 87/2012
- Finnish Society of Social Rights c. Finlande, Réclamation n° 88/2012
- Fédération des Associations Familiales Catholiques en Europe (FAFCE) c. Irlande, Réclamation n° 89/2013
- Conférence des Eglises européenne (CEC) c. Pays-Bas, Réclamation n° 90/2013
- *Confederazione Generale Italiana del Lavoro* (CGIL) c. Italie, Réclamation n° 91/2013
- Association pour la protection des enfants (APPROACH) Ltd c. France, Réclamation n° 92/2013
- Association pour la protection des enfants (APPROACH) Ltd c. Irlande, Réclamation n° 93/2013
- Association pour la protection des enfants (APPROACH) Ltd c. Italie, Réclamation n° 94/2013
- Association pour la protection des enfants (APPROACH) Ltd c. Slovénie, Réclamation n° 95/2013
- Association pour la protection des enfants (APPROACH) Ltd c. République tchèque, Réclamation n° 96/2013
- Association pour la protection des enfants (APPROACH) Ltd c. Chypre, Réclamation n° 97/2013
- Association pour la protection des enfants (APPROACH) Ltd c. Belgique, Réclamation n° 98/2013
- Fédération des associations familiales catholiques en Europe (FAFCE), c. Suède, Réclamation n° 99/2013
- Centre européen des Droits des Roms (CEDR) c. Irlande, Réclamation n° 100/2013
- Conseil Européen des Syndicats de Police (CESP) c. France Réclamation n° 101/2013
- Associazione Nazionale Giudici Di Pace c. Italie Réclamation n° 102/2013

## **Annual échange de vues entre le Président du Comité européen des Droits sociaux, Luis Jimena Quesada et le Comité des Ministres**

### **Echange de vues avec l'Organisation Internationale du Travail**

Le Comité est invité à tenir une discussion préparatoire à l'échange de vues avec Mme Cleopatra DOUMBIA-HENRY, Directrice normes, OIT.

### **Examen de rapports nationaux pour les Conclusions 2013 au titre de la Charte et Conclusions XX-2 (2013) au titre de la Charte de 1961.**

Les pays suivants sont concernés : Andorre, Belgique, Bosnie et Herzégovine, Chypre, Estonie, Finlande, Italie, Malte, Monténégro, Slovénie, Suède et Turquie à l'égard des articles 12, 13 et 14.

### **Réunions sur les dispositions non-acceptées de la Charte révisées**

Les pays suivants sont concernés en 2013 :

- Bosnie et Herzégovine
- Suède

Les pays suivants sont concernés en 2014 :

- Andorre
- Arménie
- Azerbaïdjan
- Belgique
- France
- Hongrie
- Italie
- Roumanie
- Fédération de Russie
- Serbie
- République slovaque
- Slovénie